

BTP - CHANTIERS > VIE DU SECTEUR

Le monoxyde de carbone a tué 13 personnes depuis janvier 2017

Victor Miget, le 12/05/2017 à 12:09



Détecteur de Monoxyde de carbone © Ei Electronics

Chaque année des milliers de personnes s'intoxiquent à cause d'une exposition au monoxyde de carbone. Depuis janvier 2017, déjà 13 personnes y ont succombé. Pour limiter les risques, il existe pourtant des gestes préventifs, obligatoires ou non. Du nettoyage de la chaudière à l'installation de détecteurs, en passant par le ramonage de sa cheminée.

13, c'est le nombre de personnes décédées suite à une exposition au monoxyde de carbone, sur un total de 256 intoxications depuis janvier 2017. Chaque année, se sont pas moins de 3500 individus qui en sont victimes selon l'Institut National de Veille Sanitaire.

A l'origine de ces décès: une chaudière ou un chauffe eau défectueux, une cheminées à foyer ouvert, l'utilisation d'un barbecue ou d'un groupe électrogène en intérieur, des moteurs de véhicules dans des garages utilisés dans des pièces mal ventilées... Cette

intoxication se révèle d'autant plus dangereuse qu'elle s'avère difficilement détectable à cause de la nature incolore et inodore du gaz.

Les particuliers soumis à des obligations

Un danger bien connu, comporte généralement son panel de solutions et plusieurs démarches s'imposent aux particuliers. Comme entretenir annuellement sa chaudière lorsque sa puissance se situe entre 4 et 400 kilowatts. Qu'il s'agisse de chaudières au fioul, au gaz, au bois, au charbon, multicom bustibles. Ou de ramoner sa cheminée au moins une fois par an pour en éliminer suies et dépôts du conduit. C'est au locataire qu'en revient la charge, exception faite d'un bail qui stipule que cette obligation incombe au propriétaire du logement.

Des systèmes de détection

À LIRE AUSSI | [Rappel d'un modèle de détecteur de monoxyde de carbone défaillant](#)

Des détecteurs peuvent aussi venir renforcer le dispositif de lutte contre les intoxications au monoxyde de carbone. Cependant, cette installation demeure facultative, contrairement aux détecteurs de fumée. Une situation que les professionnels déplorent. Même si Paul Howley, Directeur France d'Ei Electronics tempère : *"Il est difficile d'obliger les particuliers à installer des détecteurs. Il est préférable que les gens soient dans une démarche volontaire plutôt que d'obligation"* D'où l'importance de la prévention selon lui.

Si vous optez pour cette solution, quelques points doivent être respectés. *"Nous formons des installateurs mais il est possible de les installer soi-même. Cependant, il faut suivre scrupuleusement la notice. Si l'appareil de combustion se situe dans la même pièce que le détecteur, ce dernier doit être placé sur le mur et dans l'idéal sur le plafond. Le monoxyde est léger et va d'abord monter avec l'air chaud, il sera donc mieux capté en hauteur."*, avance Paul Howley. Si l'appareil est installé dans une autre pièce que l'appareil de combustion, il doit se situer à hauteur de tête.

Ces petits boîtiers, analysent l'air en permanence et tiennent informés les occupants. Certains modèles peuvent par exemple comporter un écran LCD qui affiche le taux de monoxyde dans l'air. En cas de danger, une alarme se déclenche. *"Si l'appareil à combustion est loin des pièces à vivre, les occupants peuvent ne pas entendre l'alarme. Pour y remédier, il existe des solutions d'interconnexion qui permettent de relier le détecteur à une autre alarme par radiofréquence, pour prévenir efficacement d'une émanation de monoxyde de carbone "*, poursuit Paul Howley. Ce signal sonore reste

6/7/2018

Le monoxyde de carbone a tué 13 personnes depuis janvier 2017

difficile à ignorer, puisque ces petits appareils peuvent atteindre la bagatelle de 85 dB. De quoi être prévenu !